

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 9 septembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Robert Beauchamp, maire  
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1  
M. Alexandre Duval, conseiller no 2  
M. Pascal Bernier, conseiller no 3  
M. Gilles Bernier, conseiller no 5  
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent : Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire  
Robert Beauchamp.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h38 par M. Robert Beauchamp, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**19-09-141** Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**19-09-142** Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

### **5. ADMINISTRATION ET FINANCES :**

#### **5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois d'août 2019 se chiffrent à 12 065,49 \$
- Les factures payées durant le mois d'août 2019 se chiffrent à 4 075,64 \$

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

**19-09-143**

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 août 2019 au montant de 52 808,59\$.

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

---

Julie Hébert

## 5.3 JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉE-1ER OCTOBRE 2019-PROCLAMATION

**19-09-144**

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a désigné le 1er octobre comme la Journée internationale des personnes âgées;

Considérant le thème de cette journée pour 2019 est «Des chemins de vie à découvrir»;

Considérant que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population;

Considérant que l'un des objectifs du Plan d'action de la Politique des aînés de la MRC des Maskoutains est de valoriser les aînés et de souligner tout événement les concernant;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser la population maskoutaine à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

En conséquence, sur la proposition de madame Marguerite Desrosiers  
Appuyée par monsieur Pascal Bernier  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De proclamer la journée du 1er octobre 2019 comme étant la Journée internationale des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

## 5.4 RENOUVELLEMENT CONTRAT THERRIEN COUTURE S.E.N.C.R.L.- SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2020

**19-09-145**

**ATTENDU QUE** le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu une offre de services professionnels pour l'année 2020;

**ATTENDU** que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l., pour l'année 2020.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 5.5 DEMANDE DE SOUTIEN DANS LE CADRE DES POURSUITES DE LA COMPAGNIE D'EXPLORATION MINIÈRE AU CANADA

**19-09-146**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Marcel-de-Richelieu juge importante que ce débat soit mené pour déterminer le pouvoir des municipalités sur la gestion de leur territoire notamment en matière de protection de l'eau, de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Marcel-de-Richelieu prend acte de la campagne de socio-financement « Solidarité-GSLR »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Marcel-de-Richelieu juge que la Fédération des municipalités du Québec devrait s'impliquer financièrement dans le dossier pour défendre les pouvoirs des municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Municipalité de Grenville sur la Rouge à poursuivre le litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière du Canada;

De prendre acte de la campagne sensibilisation et de financement intitulées : « Solidarité GSLR ».

## 5.6 TOITURE AU GARAGE

La directrice générale informe du déroulement de la réception des soumissions pour la toiture au garage.

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

## 7. TRANSPORT ROUTIER :

### 7.1 OPÉRATEURS CAMION DE DÉNEIGEMENT

**19-09-147**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Yanick Bergeron Messier pour occuper le poste de premier opérateur de camion de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020, débutant le 27 octobre 2019 pour se terminer le 11 avril 2020, à raison de 23,50\$ de l'heure avec une garantie de 20 heures du 27 octobre 2019 au 14 décembre 2019 par semaine; et une garantie de 35 heures du 15 décembre 2019 au 11 avril 2020 par semaine.

Il est également résolu de retenir les services de monsieur Mathieu Picard et de monsieur Marcel Stoycheff pour occuper les postes d'opérateurs de camion de déneigement en soutien au premier opérateur, soit à monsieur Yanick Bergeron Messier, pour la saison hivernale 2019-2020 à raison de 23,50\$ de l'heure débutant le 27 octobre 2019 pour se terminer le 11 avril 2020. Pour tous déplacements, les opérateurs bénéficient du trois heures minimum pour chaque sortie effectuée.

La surveillance des chemins en dehors des heures de travail de l'inspecteur municipal est assurée par l'opérateur en question.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 7.2 PROJETS D'INGÉNIERIE 2020

Le conseil de Saint-Marcel-de-Richelieu désire s'informer des travaux possibles à faire sans ingénieurs et ceux nécessitant un ingénieur.

## 7.3 DEMANDE DE RACCOURCISSEMENT DES GLISSIÈRES DANS LA COURBE À MASSICOTTE SUR LA ROUTE 239 APPARTENANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

**19-09-148** Considérant qu'il y a une problématique constatée dans la courbe à Massicotte sur la Route 239 appartenant au Ministère des Transports;

Considérant le nombre d'accidents croissants effectués par l'accrochage des glissières dans cette courbe par de nombreux véhicules;

Considérant que la problématique existe surtout par le fait que les glissières sont beaucoup trop rapprochées l'une de l'autre, ce qui a comme effet de raccourcir la largeur du chemin;

Considérant que de nombreux véhicules lourds circulent sur cette route, dont les camions de transports (12 roues), les autobus, les batteuses, les tracteurs, les camions de déneigements;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Ministère des Transports d'éloigner les glissières de sécurité dans la courbe à Massicotte sur la Route 239 afin de sécuriser la courbe et ainsi éviter les nombreux accidents et dommages occasionnés.

## 7.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

La directrice générale informe le conseil du montant obtenu pour le programme d'aide à la voirie locale. Un montant de 21 564\$ comparativement à un montant de 14 000\$ l'an passé provenant du budget discrétionnaire de monsieur Jean-Bernard Émond, député de Richelieu.

## 7.5 TRAVAUX DE PAVAGE DU 4E RANG NORD SUR PLUS OU MOINS 1,15 KM-DÉCOMPTE PROGRESSIF #1

**19-09-149** Considérant la réception du décompte #1 de la part de Pavage Drummond inc. pour les travaux de pavage du 4e rang Nord sur plus ou moins 1,15 km ayant eu lieu en juillet et août 2019;

Considérant la validité des travaux énumérés dans le décompte #1 et la conformité avec le devis soumis, au montant de 185 152,14\$;

Il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la dépense pour les travaux de pavage du 4e rang Nord sur plus ou moins 1,15 km au montant de 185 152,14\$.

## 7.6 REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE RANG BORD-DE-L'EAU SUD-DÉCOMPTE PROGRESSIF #1

**19-09-150** Considérant la réception du décompte #1 de la part de R. Guilbeault Construction Inc. pour les travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang Bord-de-L'Eau Sud ayant eu lieu en juillet et août 2019;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

Considérant la validité des travaux énumérés dans le décompte #1 et la conformité avec le devis soumis, au montant de 274 597,38\$;

Il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la dépense pour les travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang Bord-de-l'Eau Sud au montant de 274 597,38\$.

## 7.7 ANOMALIES CONSTATÉES-REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE RANG BORD-DE-L'EAU SUD

**19-09-151** Considérant les anomalies constatées sur le chantier pour les travaux de remplacement d'un ponceau sur le Rang Bord-de-l'Eau Sud;

Considérant le 10% de retenues maintenues jusqu'à l'approbation des travaux et le délai d'un an depuis la fin des travaux;

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attendre au printemps 2020 pour constater l'entièreté des anomalies constatées pour les travaux effectués à l'été 2019.

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU :

### 8.1 LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2019-PROCLAMATION

**19-09-152** **CONSIDÉRANT** que l'édition 2019 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 19 au 27 octobre;

**CONSIDÉRANT** que la *Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

**CONSIDÉRANT** qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers  
Appuyée par monsieur Pascal Bernier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la *Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu* proclame la semaine du 19 au 27 octobre 2019 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

### 9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour les mois de juillet et d'août 2019. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Une plainte a été reçue.

Neuf (9) permis ont été émis. Un (1) permis d'installation septique, trois (3) permis de rénovations, un (1) permis de lotissement, un (1) permis d'installation de piscine et trois (3) permis de construction pour un montant total des travaux estimés à 60 500\$.

### 9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT #19-434 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ

- 19-09-153**      CONSIDÉRANT QUE      le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 18-515 portant sur les territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières;
- CONSIDÉRANT QUE      conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;
- CONSIDÉRANT QUE      cet exercice de concordance nécessite des modifications au plan d'urbanisme de la municipalité ;
- CONSIDÉRANT QU'      un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 août 2019, conformément à la loi;
- CONSIDÉRANT QUE      le conseil municipal a tenu, le 9 septembre 2019, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
- QUE le conseil adopte, lors de la séance du 9 septembre 2019, le règlement numéro 19-434 intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les orientations d'aménagement en matière d'activité minière».**

### 9.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT #19-435 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME

- 19-09-154**      CONSIDÉRANT QUE      le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 18-515 portant sur les territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières;
- CONSIDÉRANT QUE      le schéma d'aménagement a également été modifié afin de permettre, sous certaines conditions, la garde de poules à des fins récréatives dans les zones d'interdiction situées sur le pourtour du périmètre d'urbanisation;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

- CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;
- CONSIDÉRANT QUE cet exercice de concordance nécessite des modifications au règlement de zonage de la municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'un règlement de concordance celui-ci n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter ;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 août 2019, conformément à la loi;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu, le 9 septembre 2019, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE le conseil adopte, lors de la séance du 9 septembre 2019, le règlement numéro 19-435 intitulé «Règlement modifiant le règlement d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant l'identification des territoires incompatibles avec l'activité minière et les conditions applicables à la garde de poules dans une zone d'interdiction».**

### 9.4 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #19-436 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME

**19-09-155**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite autoriser des dispositions spécifiques pour les usages récréatifs extérieurs intensifs;

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification est assujéti au processus d'approbation référendaire;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné par madame Karyne Messier Lambert le 12 août 2019;

**CONSIDÉRANT QU'UN** premier projet de règlement a été adopté le 12 août 2019;

**CONSIDÉRANT QUE**, le conseil municipal a tenue une assemblée publique de consultation le 9 septembre 2019 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

**QUE** le conseil adopte, lors de la séance du 9 septembre 2019, le second projet de règlement numéro 19-436 intitulé «Règlement amendant le règlement #06-335 intitulé règlement d'urbanisme, afin de modifier des normes et dispositions particulières aux usages récréatifs extérieurs intensifs.

## 9.5 CORRECTIONS TECHNIQUES: TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE ET ANNEXES C2, C3 ET H

**19-09-156**

Considérant que des corrections techniques sont à faire pour les territoires incompatibles avec l'activité minière les annexes C2, C3 et H sont à inclure;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat à monsieur Alain Delorme pour les corrections techniques à effectuer.

## **10. LOISIRS ET CULTURE :**

### 10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Madame Marie-Ève Malouin a été passée en entrevue.

La saison de soccer est terminée, le camp de jour également.

### 10.2 SURVEILLANT DE PATINOIRE

**19-09-157**

Considérant la réception d'un unique curriculum vitae pour le poste de surveillant de patinoire;

Considérant qu'il s'agit de l'ancien surveillant de patinoire et qu'il avait fait un bon travail;

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager monsieur Loïc Della Posta comme surveillant de patinoire.

### 10.3 RESSOURCE EN LOISIRS-ENGAGEMENT

**19-09-158**

Considérant l'affichage du poste de ressource en loisirs pour la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'engagement de madame Marie-Ève Malouin à titre de ressources en loisirs pour la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

## **11. POINT D'INFORMATION :**

- 11.1 Dépôt du résumé de congrès de l'ACSIQ
- 11.2 Résolution#19-08-202 Règlement #19-539 modifiant le règlement #16-458 relatif au traitement des membres de la MRC des Maskoutains-Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.3 Résolution #19-08-203 modifiant le règlement #03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (corrections techniques: territoires



# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

incompatibles avec l'activité minière et annexes C2, C3, et H)-Adoption  
(MRC des Maskoutains)

- 11.4 Résolution #19-08-204 Carrières et sablières-Redevances-Distribution  
aux municipalités-Autorisation
- 11.5 Lettre de remerciement de la Fabrique de Saint-Marcel-de-Richelieu

## **12. SUJET DIVERS**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

## **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**19-09-159**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 22h05.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale